

PROFESSIONNALITÉ

L'assistant social de l'ACMS, diplômé d'État, met à la disposition de votre entreprise :

- sa pratique de l'écoute
- ses compétences en législation sociale
- ses réseaux et ses relations avec différents partenaires : associations, organismes d'État, établissements de soins...

Il est soumis au secret professionnel

- il intervient à votre demande ou à celle de vos salariés

CONTACT

Vous pouvez consulter l'assistant social du travail :

- au centre ACMS



- lors de ses permanences régulières, au sein de votre entreprise ;
- en contactant directement le siège de l'ACMS qui vous orientera.

Tél. : 01.46.14.85.42.

POUR EN SAVOIR PLUS

L'ACMS

- créée en 1945
- 1 000 professionnels
- 250 cabinets médicaux dont 53 centres mobiles

L'ACMS est le plus important service inter-entreprises de santé au travail en France et en Europe : 50 000 entreprises et 940 000 salariés lui font confiance à Paris et dans la région Île-de-France.

Son service social regroupe une équipe de 55 assistantes et assistants sociaux du travail, qui coopèrent étroitement avec les médecins du travail, garantissant ainsi une approche globale de la santé en entreprise.

Association interprofessionnelle des centres médicaux et sociaux de la région Île-de-France

Siège social :

55, rue Rouget de Lisle
92158 Suresnes Cedex
Tél. 01.46.14.84.00.

www.acms.asso.fr



L'homme, la richesse de l'entreprise

Des mutations au sein de votre entreprise ?

Des difficultés rencontrées par vos salariés d'ordre professionnel ou personnel ?

© ACMS - Avril 2013 - Photographie en couverture: Fotolia



Le service social du travail de l'ACMS écoute, informe, conseille... pour accompagner le changement

DES ÉVÉNEMENTS

Votre entreprise traverse :

- une période de mutation, de réorganisation, de licenciements... susceptible d'engendrer des risques psychosociaux.

Vos salariés vivent :

- une modification ou une rupture de contrat, un départ en retraite, un conflit relationnel, un risque de désinsertion professionnelle...

Dans leur vie personnelle et sociale, ils sont confrontés à :

- une maladie, une séparation, un deuil, une situation financière préoccupante, un souci dans l'éducation des enfants...

Autant d'événements à accompagner en stimulant les ressources personnelles pour favoriser l'autonomie et optimiser le comportement au travail

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

Le service social du travail de l'ACMS vous propose un accompagnement personnalisé :

- de vos salariés
- de votre entreprise

Aux salariés, l'assistant social du travail offre :

- une écoute
- une aide pour rechercher des solutions
- des conseils pour éclairer leur décision
- une information pour faciliter leur action
- un accompagnement pour faire valoir leurs droits...

Avec le chef d'entreprise ou ses représentants, il concourt :

- aux actions collectives : réunions de CHSCT, de comités d'entreprise, de commissions sociales ou de logement...
- à l'information et la sensibilisation sur certains thèmes
- à la mise en place de mesures d'accompagnement : cellules de reclassement, plan social...

Objectifs :

- limiter les répercussions des accidents de la vie sur le comportement au travail
- comprendre et vivre positivement les changements
- anticiper les risques de désinsertion professionnelle
- favoriser le maintien dans l'emploi
- prévenir les risques psychosociaux
- promouvoir le mieux-être au travail

